

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités
Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire

Ancien Hôpital Militaire
32 avenue Maréchal Foch
66906 Perpignan cedex
Tel : 04.68.85.82.31



PROGRAMME D'AIDE À L'INVESTISSEMENT EN CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)

OBJET DE L'INTERVENTION

Aide à l'achat de matériel agricole

BENEFICIAIRES

Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles

MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Taux de subvention :

Intensité de l'aide publique de base (Conseil Départemental, Conseil Régional, FEADER) : 30 % du montant HT des dépenses éligibles.

Bonification de 10 % pour les CUMA situées en zone défavorisée ou zone de montagne (siège et 2/3 des surfaces).

Plancher des dépenses éligibles par matériel : 3 000 € HT.

Montant maximum éligible : 45 000 € HT pour le matériel agricole

COMPOSITION DU DOSSIER ET PIECES A FOURNIR

Les dossiers de demande de subvention doivent être rédigés dans le cadre des appels à projets lancés par la Région.

Ils doivent être déposés auprès de la Région, guichet unique/service instructeur dans le cadre de l'appel à projets pour le type d'opération 4.1.2 intitulé « Investissement dans les CUMA »

Tout dossier déposé en dehors de la période de dépôt spécifique à cet appel à projets ne pourra être instruit.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

L'individualisation des aides sera réalisée sur la base des listes de bénéficiaires fournies par la Fédération Départementale des CUMA et le paiement sera effectué sur présentation des factures acquittées accompagnées d'un relevé d'identité bancaire et d'un extrait kbis de moins de trois mois (*pour les nouvelles CUMA ou celles qui ne les ont jamais fournis*).

CONTACTS

✓ **Service instructeur – Conseil Départemental :** Tél. :04 68 85 82 40

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités
Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire
Conseil Départemental des P.O
Hôtel du Département - BP 906
66906 - PERPIGNAN Cedex

✓ **Conseiller Chambre d'Agriculture - Appui technique :** 04 68 21 93 29